

# NATIONS UNIES

# CONSEIL DE TUTÉLLE



Distr.  
GENERALE

T/PET.3/40/Add.2  
24 septembre 1951

ORIGINAL : FRANCAIS

DOCUMENTS  
PETITION DE M. CHAKA SELEMAN INDEX UNIT

## CONCERNANT LE RUANDA-URUNDI

22 MAY 1952

65

Note du Secrétaire général : Conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint aux membres du Conseil de tutelle et au Gouvernement italien, en sa qualité d'Autorité chargée de l'administration du Territoire sous tutelle de la Somalie, une communication en date du 8 septembre 1931 émanant de M. Chaka Selmani et concernant le Territoire sous tutelle du Ruanda-Urundi.

COPIE

SELEMANI CHAKA  
c/o Prison centrale  
USUMBURA  
(Ruanda-Urundi)

Usumbura, le 8 septembre 1951.

Monsieur le Secrétaire général,

Je me permets de venir très respectueusement auprès de votre haute dignité, par la présente, vous exposer le cas ci-dessous, concernant mes communications lors de votre passage à Usumbura (Ruanda Urundi) et ma lettre du 25 juillet par laquelle je vous accuse réception de la votre.

En date du 5/9/51, Monsieur Lucien BUSINE, Substitut du Procureur du Roi près du Tribunal de l'ère Instance de l'Urundi, m'a convoqué dans son cabinet, j'ai cru qu'il a quelques interrogations a me demandé concernant mon affaire, au contraire s'était pour se monquer de moi et augmenter mes souffrances./-

1o. Je vous jure que tout ce que je dis dans cette lettre, m'a été dit par Monsieur Busine lui-même. M'a-t-il dit quels intérêts avez-vous eu après vos correspondances au O.N.U? Croyez vous qu'on pourrait me faire déplacer ou révoquer du Gouvernement. Le Comité des Nations Unies n'ont aucun droit à agir sur moi. Si vous voulez bien m'accuser ou de me faire revoquer au Gouvernement, accusez moi chez le ROI BAUDOIN à Bruxelles ou chez LE PAPE à Rome, a-t-il dit Monsieur BUSINE, pour finir ses dires il m'a promit de me traiter d'une façon sauvage et selon son désir.

2o. C'est pourquoi je cours à votre inépuisable secours, vous demandez si j'ai mal agi en vous écrivant. Dans le cas où vous jugez n'ayant pas droit dans cette affaire, je vous prie de bien vouloir transmettre copie de la présente au Palais Royal à Bruxelles. La façon dont Monsieur Busine traite les jugements d'Usumbura est quasi totalement faux, car il juge selon son caractère et rancune.

Espérant bien que vous ne manquerez pas à répondre à mes souffrances;  
veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de mes sentiments  
les plus respectueux.

Votre Serviteur  
Selemani Chaka,  
(signé) Selamani Chaka

A Monsieur le Secrétaire Général  
de l'OFFICE DES NATIONS UNIES  
Département de Tutelle et des  
Territoires sous Mandat  
O.N.U.  
NEW YORK

Reçu au siège des Nations Unies le 19 septembre 1951